

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4443

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Schéma d'accueil des entreprises - Requalification des zones d'activités - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pallega, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4443**

commission principale : développement économique

objet : **Schéma d'accueil des entreprises - Requalification des zones d'activités - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Assurer un accueil efficace et raisonné des entreprises sur le territoire constitue un enjeu clef pour les grandes métropoles. Pour y répondre, la Communauté urbaine de Lyon s'est dotée, en 2009, d'un schéma d'accueil des entreprises (SAE) dont la vocation réside dans la régulation du marché foncier et immobilier afin de renforcer son caractère sécurisant et attractif.

Outil d'anticipation, de programmation et de gestion, le SAE contribue à la lisibilité de l'offre économique de l'agglomération lyonnaise en identifiant des territoires stratégiques, en apportant une réponse foncière et/ou immobilière adaptée à la demande des entreprises et en hiérarchisant les opérations d'aménagement dans le temps et dans l'espace. En ce sens, les actions de requalification des zones d'activités constituent l'un des volets opérationnels du SAE.

Afin de poursuivre cette politique de requalification et de remise à niveau de l'offre d'accueil économique sur les zones industrielles, un programme d'intervention 2012-2014 a été défini en concertation avec les représentants des entreprises bénéficiaires et des communes partenaires. Ce programme d'interventions a fait l'objet d'une réactualisation en 2013, pour tenir compte de l'état d'avancement réel des opérations, des problématiques rencontrées par les entreprises et leurs salariés ainsi que de la capacité des services de la Communauté urbaine à réaliser.

Par délibération n° 2013-3521 du 18 février 2013, le Conseil de communauté a approuvé l'individualisation d'autorisations de programme sur les zones industrielles de la Communauté urbaine définies comme étant en requalification.

Cette décision, complétée par la délibération n° 2013-4172 du 21 octobre 2013, approuvant une reventilation des autorisations de programme, a permis de poursuivre le programme d'intervention en faveur des entreprises implantées sur ces territoires, tel que validé par le comité de pilotage SAE.

Ainsi, entre 2009 et 2013, ce sont plus de 30 opérations nouvelles de voirie et signalétiques qui ont été achevées et 5 opérations engagées et en cours de réalisation. Cet ensemble représente un montant total de 16,5 M€.

La poursuite du programme d'intervention sur l'année 2014 nécessite une individualisation complémentaire d'autorisations de programme d'un montant de 2 640 000 €, comme détaillé en annexe ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

Dans le tableau figurant en annexe, il convient de lire, pour la zone industrielle Lyon Sud Est :

- dans la colonne "Communes" : "Corbas / Saint Priest" au lieu de "Corbas",
- dans la colonne "Opérations" : "Route de St Symphorien d'Ozon / Rue G. Péri" au lieu de "Route de St Symphorien d'Ozon" ;

DELIBERE

1°- Approuve

a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,

b) - l'intervention communautaire en matière de requalification et de remise à niveau de l'offre d'accueil dans les zones d'activités économique de l'agglomération et le programme d'intervention particulièrement sur les zones d'activités suivantes : Mi Plaine, La Mouche, Vallée de la Chimie, Périca, Lyon Sud-Est, Meyzieu Jonage, Lyon Nord et Pôle économique ouest.

2°- Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P01 - Développement économique local pour un montant de 2 640 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal au titre de l'année 2014 sur les opérations suivantes :

Zone considérée	Autorisation de programme globale (APG) P01 - Développement économique local Dépenses d'investissement	Montants des autorisations de programme votées le 21 octobre 2013	Autorisation de programme complémentaire	Nouvelle autorisation de programme votée le 13 janvier 2014
n° 0P01O0888 Mi Plaine	<i>budget principal</i>	2 023 658	400 000	2 423 658
n° 2P01O0888	<i>budget annexe de l'assainissement</i>	73 046		73 046
n° 0P01O0889 La Mouche	<i>budget principal</i>	2 391 063	150 000	2 541 063
n° 2P01O0889	<i>budget annexe de l'assainissement</i>	127 452		127 452
n° 0P01O0891 Vallée de la Chimie	<i>budget principal</i>	1 755 844		1 755 844
n° 2P01O0891	<i>budget annexe de l'assainissement</i>	106 780		106 780
n° 0P01O0892 Périca	<i>budget principal</i>	1 127 531	100 000	1 227 531
n° 2P01O0892	<i>budget annexe de l'assainissement</i>	123 000		123 000
n° 0P01O0893 La Soie La Rize	<i>budget principal</i>	742 797	200 000	942 797
n° 2P01O0893	<i>budget annexe de l'assainissement</i>	57 393		57 393
n° 0P01O0894 Lyon Sud Est	<i>budget principal</i>	5 972 487	740 000	6 712 487
n° 2P01O0894	<i>budget annexe de l'assainissement</i>	275 000		275 000

n° 0P01O0895 Meyzieu	<i>budget principal</i>	3 405 287		3 405 287
n° 2P01O0895	<i>budget annexe de l'assainissement</i>	77 874		77 874
n° 0P01O0896 Lyon Nord	<i>budget principal</i>	260 145	550 000	810 145
n° 2P01O0896	<i>budget annexe de l'assainissement</i>	170 000		170 000

n° 0P01O2114 Pôle économique Ouest	<i>budget principal</i>	1 720 000	500 000	2 220 000
n° 2P01O2114	<i>budget annexe de l'assainissement</i>	50 000		50 000
TOTAL	budget principal	19 398 812	2 640 000	22 038 812
	budget annexe de l'assainissement	1 060 545	0	1 060 545

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 22 038 812 € TTC en dépenses à la charge du budget principal et à 1 060 545 € en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.